



www.coganconsulting.com



cogan@coganconsulting.com



+33 (0)3 28 59 98 28



Port 4112, Contour du Loopersfort
59279 Craywick

OBJECTIFS

Donner aux personnes devant effectuer des tâches spécifiques de contrôles et de vérifications de sûreté préalable à l'accès à une ZAR, l'ensemble des connaissances nécessaires requises par la réglementation en vigueur avec des moyens spécifiques.

PUBLIC ET PRÉREQUIS

- Tout public titulaire des prérequis
- Savoir lire, écrire, comprendre parler le français et savoir compter

MOYENS PEDAGOGIQUES TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT

La formation est délivrée en français et sur demande en anglais. L'agent formé est instruit à partir d'un logiciel de simulation de détection RX pour le contrôle des bagages.

Des exercices pratiques sont réalisés avec des appareils de détection utilisés sur l'installation portuaire.

- Diaporama, paperboard, échanges /discussions
- Etude de cas (PIF/ESIP/PSIP fictifs)
- Objets prohibés factices
- Formateur spécialisé répondant à l'Arrêté du 22 mai 2025.

SUIVI ET EVALUATION DES RESULTATS

Examen QCM final par modules.

Une attestation individuelle de formation relative aux visites de sûreté dans les zones d'accès restreints portuaires et fournie à l'issue conformément à l'Arrêté du 22 mai 2025.

Une attestation de formation (ACVS 3) sera remise au stagiaire.

PROGRAMME DE FORMATION

ACVS-INITIAL SPÉCIFIQUE COMPLÉMENTAIRE AGENT CHARGE DES CONTROLES ET VERIFICATIONS DE SÛRETÉ PRÉALABLE A L'ACCÈS AUX ZONES D'ACCÈS RESTREINTS (Réf. R321-31 R.321-32 du code des ports maritimes- Arrêté du 22/05/2025)



PROGRAMME

MODULE 3 / DUREE 21 HEURES : Utilisation des appareils de contrôle à rayon X

En complément des modules 1 et 2 prévus dans l'Arrêté du 22 mai 2025, les agents de sûreté amenés à exploiter un équipement de détection radioscopique devront disposer de connaissances professionnelles acquises au cours d'un module spécifique, d'une durée minimale de 21 heures, en vue :

Savoir utiliser l'équipement conformément à ses spécifications :

- Le lonccsan 500DT
- La rapiscan

Mettre en œuvre les équipements lors de mises en situations professionnelles en relation avec les consignes de l'installation portuaire où sont employés les agents.

Être Sensibilisés aux risques et posséder les informations relatives aux équipements mis en œuvre.



: MOD 3 : 21 heures



: 8 à 12 personnes



: Nous contacter



: Calendrier sur le site www.coganconsulting.com